



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### INVITATION AUX PERSONNES INTERESSEES AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

#### SECOND PROJET DE REGLEMENT 1200-2012-Z-17 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 1200-2012-Z

#### AVIS PUBLIC EST DONNE DE CE QUI SUIT:

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 6 juillet 2016, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, le 18 juillet 2016, un second projet de règlement.

Les personnes intéressées ayant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement 1200-2012-Z-17 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le **4 août 2016 à 16h15**.

#### L'OBJET DU SECOND PROJET DE REGLEMENT 1200-2012-Z-17 EST :

De corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant. Les modifications visent les chapitres et les grilles d'usages et des normes suivants :

- a) Chapitre 1 : Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives
- b) Chapitre 2 : Terminologie
- c) Chapitre 3 : Classification des usages
- d) Chapitre 4 : Dispositions relatives à l'implantation des bâtiments principaux et des constructions ou bâtiments accessoires
- e) Chapitre 5 : Dispositions relatives à l'architecture des bâtiments
- f) Chapitre 6 : Dispositions relatives aux usages complémentaires
- g) Chapitre 7 : Dispositions relatives aux constructions et équipements accessoires
- h) Chapitre 9 : Dispositions applicables à l'affichage
- i) Chapitre 10 : Dispositions applicables au stationnement hors rue et aux aires de chargement et de déchargement
- j) Chapitre 11 : Dispositions applicables à l'aménagement des espaces libres et à l'utilisation des espaces extérieurs
- k) Chapitre 14 : Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- l) Chapitre 15 : Dispositions applicables aux droits acquis
- m) Chapitre 16 : Dispositions particulières
- n) Grilles des usages et des normes : RA- 011, RA-012, RB-012 et VR-015

#### DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

Le projet de règlement 1200-2012-Z-17, dont le résumé est présenté ci-haut, peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées sur l'ensemble du territoire concernant les zones concernées afin que ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau du greffier au plus tard le **4 août 2016 à 16h15** ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

#### ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement 1200-2012-Z-17 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### COPIE DU PROJET DE REGLEMENT :

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville.

**DONNE À SAINTE-ADELE, ce 27 juillet 2016.**

**Greffier et directeur des Services juridiques**

(s) Simon Filiatreault

**Me Simon Filiatreault**